
Annonce par le vérificateur général des assignats du brûlement de 14 millions en assignats, provenant de la vente des domaines nationaux, lors de la séance du 29 frimaire an II (19 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce par le vérificateur général des assignats du brûlement de 14 millions en assignats, provenant de la vente des domaines nationaux, lors de la séance du 29 frimaire an II (19 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 698;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_39021_t1_0698_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Le citoyen Dussert ancien chirurgien-major, fait don de sa pension de 600 livres pendant tout le temps de la guerre.

Mention honorable, insertion au Bulletin (1).

Suit la lettre du citoyen Dussert (2).

Citoyen Président,

Je remets dans les mains de la nation une pension annuelle de 600 livres gagnée par mon zèle à secourir l'humanité; je l'offre pour tout le temps que durera la guerre, et même après.

En réquisition par un décret de la Convention nationale, je tâcherai de mériter une récompense de la République.

Le soulagement de mes frères, la prospérité générale de la République seront le but où tendront toujours mes démarches. C'est à remplir ce devoir patriotique que je veux me consacrer tout entier.

Salut et fraternité.

DUSSERT, ancien chirurgien-major.

29 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

Le vérificateur général des assignats écrit qu'il sera brûlé aujourd'hui 14 millions en assignats, lesquels joints aux 972 millions déjà brûlés, feront la somme de 986 millions, le tout provenant de la vente des domaines nationaux.

Insertion au « Bulletin » (3).

COMPTE RENDU du *Mercur universel* (4).

Le vérificateur en chef de la fabrication des assignats informe la Convention qu'il sera brûlé aujourd'hui la somme de 14 millions en assignats, lesquels joints aux 972 déjà brûlés, forment un total de 986 millions provenant de la vente des biens nationaux. Il reste en caisse 29 millions, dont 3 provenant de la vente des biens nationaux et 25 des échanges.

Le citoyen Décimus, chef du 2^e bataillon de Seine-et-Marne, donne à la patrie un cheval propre à l'artillerie légère, et 50 liv. par an pendant tout le temps de la guerre.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (5).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (6).

Le ministre de la guerre adresse à la Convention nationale, de la part du citoyen Décimus, chef du 2^e bataillon de Seine-et-Marne, un assignat de 25 livres; il s'engage à faire passer la même somme tous les ans, tant que durera la guerre.

Mention honorable.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 321.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 817.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 477.

(4) *Mercur universel*, 30 frimaire an II (vendredi 20 décembre 1793), p. 477, col. 2^e.

(5) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 322.

(6) *Bulletin de la Convention* du 9^e jour de la 3^e décade du 3^e mois de l'an II, jeudi 19 décembre 1793.

La Société populaire de Sedan fait don de 173 marcs 7 onces 6 gros d'argenterie, 72 épaulettes de plusieurs grades, dragonnes, galons de manteaux et autres, 2 pièces de 24 liv. et une croix en or, d'autres bijoux d'or pesant 6 onces 2 gros.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Etat des objets portés à la Société populaire jacobite et montagnarde de Sedan, séant au Temple de la Liberté (1).

Savoir :

Huit plats, pesant vingt-deux marcs, ci.....	22	0	0
Quatre écuelles, un huilier, un pot-à-l'eau, cinq gobelets et trois timbales, pesant ensemble treize marcs, sept onces, ci.....	13	7	0
Une cafetière, un marabout, un petit saladier et un bassin, pesant ensemble neuf marcs, six gros....	9	0	6
Cent trente-et-une cuillers, pesant ensemble trente-sept marcs, sept onces, trois gros, ci.....	37	7	3
Cent trente-huit fourchettes, pesant ensemble trente-neuf marcs, sept onces, deux gros, ci.....	39	7	2
Dix-neuf grandes cuillers, pesant ensemble treize marcs, trois onces, six gros, ci.....	13	3	6
Quarante-neuf petites cuillers à café et une petite fourchette, pesant ensemble quatre marcs, cinq gros, ci.....	4		5
Tabatières, hochets, boucles et mitrailles (<i>sic</i>) pesant ensemble quatorze marcs, trois onces, deux gros,.....	14	3	2
Jetons, écus, médailles et autres pièces de monnaie, pesant ensemble sept marcs, deux onces, quatre gros, ci.....	7	2	4
Un lingot d'argent de bon titre, pesant trois marcs, deux onces, deux gros, ci.....	3	5	2
Plus quinze couverts, une petite cuiller, et une timbale, pesant ensemble, huit marcs, deux onces....	8	2	0
Total.....	173	7	6

Galons d'or et d'argent.

Soixante-douze épaulettes de plusieurs grades, dragonnes, galons de manteaux et autres.

Pièces en or.

Deux de 24 livres, une croix avec les bécotiques de celui à qui elles appartiennent.

En bijouterie, aussi en or.

Deux chaînes de montres, un cachet, deux christes, un chœur, deux croix quatre paires de boucles d'oreilles en briquets, huit paires

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 322. Voy. ci-dessus, même séance, la note de la page 684, relative à la commune de Laval.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 817.